



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 3 octobre 2024

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête sur les pratiques culturelles en grandes
cultures en 2025 (PK GC 2025)**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures en 2025 (PK GC 2025)
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>L'enquête PK GC 2025 concerne les exploitations cultivant les 22 cultures suivantes : avoine de printemps, avoine d'hiver, betterave sucrière, blé dur, blé tendre, colza, épeautre grain, féverole, lin fibre, lin oléagineux, maïs fourrage, maïs grain, mélange de céréales avec protéagineux, orge de printemps, orge d'hiver, pois protéagineux, pomme de terre, soja, sorgho grain, tournesol, triticale et canne à sucre dans les DOM.</p> <p>A l'exception de l'épeautre grain, ces cultures ont déjà été enquêtées en 2021.</p>
Champ géographique	L'enquête couvre la France métropolitaine ainsi que la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe pour la canne à sucre. L'enquête permet de couvrir au moins 95 % des surfaces nationales de chaque culture considérée.

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête sur les pratiques culturelles en grandes cultures 2025 (PK GC 2025)
URL de consultation du questionnaire	
Objectifs	A l'instar des autres enquêtes sur les pratiques culturelles, l'enquête PK GC 2025 permet de décrire et de caractériser les pratiques de conduite des cultures des agriculteurs et les itinéraires techniques choisis.

	<p>L'enquête apporte des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'actions mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ».</p> <p>Les données collectées sont également utilisées pour établir des indicateurs agro-environnementaux sur l'usage des produits phytopharmaceutiques en agriculture et utilisés dans le cadre du suivi du plan d'action interministériel Ecophyto.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>Le questionnaire est articulé autour de plusieurs thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - données générales sur l'exploitation : SAU, orientation, engagement dans une démarche visant à réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ou en lien avec l'agroécologie ; - caractéristiques de la parcelle enquêtée : engagement à respecter un cahier des charges particulier, type de sol, pratique de l'agriculture de conservation des sols ; - reconstitution de l'itinéraire technique sur la parcelle enquêtée : précédents culturaux, cultures intermédiaires, préparation du sol, semis, fertilisation minérale et organique, lutte contre les ennemis des cultures, rendement, irrigation, utilisation des technologies de l'information et de la communication et agriculture de précision ; - raisonnement des pratiques, pulvérisation et protection des utilisateurs. <p>Les questionnaires de l'édition 2021 sont consultables à l'adresse suivante :</p> <p>https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-PK%20GC%202021/methodon/</p> <p>La tenue du comité des utilisateurs est nécessaire avant de pouvoir finaliser les questionnaires de PK GC 2025.</p>
Historique	<p>Initiée dans les années 1990, le dispositif d'enquêtes sur les pratiques culturales constitue un outil majeur de suivi de ces pratiques et de leurs impacts potentiels sur l'environnement. Jusqu'en 2006, ces enquêtes étaient conduites, à un rythme quinquennal, dans les filières des grandes cultures et des prairies. Par la suite, le dispositif a été progressivement élargi à la viticulture, à l'arboriculture et à la production légumière afin de fournir les données nécessaires au suivi du plan d'action interministériel Ecophyto.</p>

	<p>Lancé à la fin des années 2000, ce plan vise à réduire et améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs et prévoit à ce titre la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles portant sur l'ensemble des cultures (grandes cultures et prairies, viticulture, fruits et légumes). L'enquête PK GC 2025 fait suite aux enquêtes portant sur les pratiques culturales en grandes cultures de 2021 et 2017, ainsi qu'à l'enquête allégée sur les pratiques phytosanitaires en 2014 et aux enquêtes sur les pratiques agricoles complètes en grandes cultures et prairies de 2011, 2006, 2001 et 1994.</p>
<p>Faits marquants précédentes éditions</p>	<p>La précédente enquête en grandes cultures, PK GC 2021, s'est déroulée du 17 décembre 2021 au 30 avril 2022. A l'issue de la collecte et du traitement des données, 28 114 questionnaires étaient exploitables, soit 92 % des questionnaires de l'échantillon. Les 8 % non exploitables concernaient des parcelles hors du champ de l'enquête, des exploitants injoignables ou refusant de répondre, ou encore des parcelles pour lesquelles les réponses collectées se sont révélées trop partielles pour pouvoir être exploitées.</p> <p>Les premiers résultats ont été publiés dans un « Chiffres et Données » portant sur le nombre de traitements et l'IFT (Indice de fréquence de traitements), paru en avril 2024 sur Agreste. La publication est disponible à l'adresse suivante : https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2407/detail/.</p> <p>Une synthèse de ces résultats est reprise dans l'ouvrage de synthèse Graph'agri 2024 qui sera diffusé à l'automne 2024 par le SSP. Un « Chiffres et Données » présentant les principaux résultats de l'enquête complètera par ailleurs cette diffusion au 4ème trimestre 2024. Des publications régionales en cours de réalisation en Bourgogne Franche Comté, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France et à La Réunion viendront compléter cette diffusion.</p> <p>La datavisualisation portant sur les traitements phytosanitaires et l'IFT, disponible sur le site internet Viz'Agreste, a été actualisée avec les résultats de l'enquête PK GC 2021 en juillet 2024.</p>
<p>Concertation</p>	<p>Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux de l'information statistique et économique (Srise/Sise) en charge de la collecte des unités à enquêter, de différentes directions des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, d'établissements publics, d'instituts techniques agricoles, d'instituts de recherche et d'organisations</p>

	<p>professionnelles agricoles a été constitué au cours de l'été 2024 pour examiner le projet de questionnaire de l'enquête et échanger sur les utilisations des données. Une réunion de restitution des demandes exprimées est programmée le 10 octobre 2024 afin d'arbitrer la version finale du questionnaire.</p>
<p>Origine de la demande</p>	<p>Cette enquête apporte des éléments permettant d'apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite directive « Nitrates ». Elle permet également de répondre aux besoins de suivi du plan Ecophyto et d'alimenter le débat public s'agissant des pratiques culturales et traitements phytopharmaceutiques en grandes cultures. Elle fournit également de nombreuses données mobilisées très régulièrement par les chercheurs travaillant sur ces domaines.</p> <p>De plus, l'enquête PK GC 2025 anticipe les demandes de données requises par le règlement (UE) 2022/2379 relatif aux statistiques sur les intrants et produits agricoles (règlement SAIO - Statistics on Agricultural Input and Output). Ce règlement prévoit la transmission en 2027 de données sur l'usage des produits phytopharmaceutiques multi-filières sur la campagne agricole 2026. Dans cette perspective, le choix a été fait d'intégrer l'épeautre, culture non enquêtée jusqu'à présent, dans le champ de l'enquête PK GC 2025.</p>
<p>Place dans un dispositif statistique</p>	<p>Il n'existe pas d'autre source disponible actuellement en France sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en grandes cultures, couvrant l'ensemble du territoire concerné par cette enquête.</p> <p>Cette enquête fait partie des enquêtes « Pratiques culturales » du SSP, qui suivent l'évolution des pratiques des agriculteurs dans les filières suivantes : Grandes cultures, Prairies, Viticulture, Arboriculture et Production de légumes. Chaque filière est enquêtée tous les 4 à 5 ans, des indicateurs de suivi régionaux du plan Ecophyto sont établis dans ce cadre.</p> <p>Les enquêtes « Pratiques culturales » seront complétées à l'avenir par des enquêtes dédiées au suivi de l'utilisation des produits phytosanitaires, au niveau national. Le règlement SAIO, qui entrera en application à compter de 2026 pour les statistiques relatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques, prévoit la mise en place d'un rythme de transmission annuelle de ces données à compter de 2029 après une première remontée de données programmée en 2027. Ces enquêtes annuelles seront multi-filières et concerneront le suivi d'au moins 21 cultures, selon</p>

	<p>une liste commune aux États membres. Les enquêtes apériodiques « Pratiques culturelles » permettent pour leur part de produire des données au-delà de la seule thématique de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (mesures alternatives aux traitements phytosanitaires, fertilisation, travail du sol, irrigation...) pour une filière donnée. Ces enquêtes permettent aussi de disposer de données régionales, y compris sur des cultures dont le suivi n'est pas requis par la réglementation européenne, mais pour lesquelles des besoins sont identifiés au niveau national (stratégie Ecophyto 2030).</p>
Extensions géographiques	<p>Pas d'extension géographique par rapport aux enquêtes précédentes.</p>
Utilisateurs	<p>Les utilisateurs finaux des données collectées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les directions générales des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement (DGPE, DGAL, DGALN, DGEC) ; - les services régionaux de l'information statistique et économique (Srise/Sise) des Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ; - la Commission européenne ; - les agences et établissements publics (Anses, Santé publique France) ; - les instituts techniques agricoles (Arvalis, autres...) ; - les instituts de formation et de recherche (INRAE, CNRS, Montpellier Sup Agro...). <p>Les données individuelles sont mises à disposition des instituts de recherche via le CASD.</p>

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Ponctuelle ou pluri-annuelle
Période de collecte	La collecte aura lieu de décembre 2025 à avril 2026 et portera sur la campagne culturelle 2025.
Mode de collecte	L'enquête est réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie

	directe sur ordinateur (système CAPI).
Comitologie	En plus de la consultation du comité des utilisateurs en mode dématérialisé, des comités de projets sont programmés très régulièrement tout au long de la préparation de l'enquête pour faire des points d'avancement et valider les différentes étapes avec les acteurs concernés au SSP et en Srise/Sise. Un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête et les administrations partenaires se réunit annuellement pour valider le calendrier des enquêtes « Pratiques culturelles » et faire évoluer si besoin le dispositif. Par ailleurs, la programmation pluriannuelle de ces enquêtes et leur articulation avec les futures enquêtes annuelles sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques a été présentée en séance du groupe de travail du Cnis sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en juin 2024.
Contraintes pour l'enquêté	L'enregistrement des pratiques culturelles est largement répandu. L'enquêté dispose donc des données nécessaires à l'enquête. La seule partie délicate du questionnaire est la description des interventions phytosanitaires sur la parcelle, qui peuvent être plus ou moins nombreuses. Dans les cas les plus complexes, le renseignement du questionnaire peut dépasser une heure. Un courrier est adressé aux exploitants par les Srise/Sise pour les informer de la visite d'un enquêteur et leur permettre de rassembler les informations nécessaires.
Coût de l'enquête	Le coût total de l'enquête est estimé à environ 2,5 millions d'euros. Ce coût prend en considération la rémunération des enquêteurs chargés de la collecte en face à face auprès des exploitants agricoles ainsi que le coût des agents de l'État chargés de la conception de l'enquête (SSP) et de l'organisation de la collecte (Srise/Sise).
Organisme collecteur	La collecte est réalisée par des enquêteurs encadrés par les Srise/Sise implantés au sein des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf/Daaf) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA).
Plan de sondage	A l'instar des précédentes enquêtes PK GC, la base de sondage sera constituée à partir du fichier de la Politique agricole commune (PAC). Les parcelles à enquêter seront ainsi tirées dans le fichier de la PAC 2025. Pour chacune des cultures listées précédemment (cf. point 3-

champ statistique couvert), un échantillon sera tiré à partir de l'univers des exploitations ayant au moins une parcelle de la culture considérée. Pour chaque culture, une seule parcelle sera interrogée au sein de chaque exploitation tirée. Pour une même exploitation, au maximum deux parcelles portant sur deux cultures différentes pourront être enquêtées.

Taille de l'échantillon	Le nombre d'unités enquêtées est estimé à 31 000 environ.
-------------------------	---

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	SSM Agriculture et alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Autres services producteurs	
Partenariat	Une demande de subvention a été adressée à l'Office Français pour la Biodiversité dans le cadre du Plan d'action interministériel Ecophyto.
Date prévisionnelle de la première publication	<ul style="list-style-type: none"> - Première publication, le « Chiffres et Données » sur le nombre de traitements et l'IFT : 2ème semestre 2027 - Mise à disposition des données via le CASD : 2ème semestre 2027 - Diffusion des données aux directions métiers en charge du rapportage directive nitrates : T4 2027 - Deuxième publication, le « Chiffres et Données » des principaux résultats : 1er semestre 2028